

Problèmes financiers



De plus en plus de factures en retard, trop de crédits en cours, des problèmes avec la banque, des soins de santé trop chers pour se soigner, etc.

Le/la salarié-e qui est dans cette spirale ne peut pas se consacrer sereinement à son travail.

Contexte

- 56% des ménages pauvres disposent seulement de 250 euros pour vivre une fois les charges fixes payées, selon le baromètre social du Credoc en 2008

Présentation des dispositifs

Mot-clé	De quoi s'agit-il?	Solution(s)
Surendettement	Ne plus pouvoir faire face aux dettes accumulées	Restructuration des dettes, échelonnement, dossier à télécharger sur le site de la Banque de France . A Paris, Point solution surendettement, géré par le Crédit Municipal de Paris
Micro crédit personnel	Prêt qui s'adresse aux particuliers n'ayant pas accès au crédit bancaire classique	Solliciter le Crédit Municipal de Paris
Comité d'entreprise	Aides financières exceptionnelles	Prêt ou subvention
Caisse de retraite Sécurité sociale Mutuelle et prévoyance	Aides financières ponctuelles	Prêt ou subvention
Action logement	Difficultés liées au logement	CIL Pass Assistance des collecteurs logement
AGEPHIP	Aide au maintien dans l'emploi	Prêt ou subvention
SOS Familles Emmaüs	Précarité financière	Gestion de budget et prêt
Conseil général	Impayés électricité et gaz	Aide financière sous forme de prêt

En tant que manager, vous repérez un-e salarié-e en difficulté, vous pouvez :

- l'orienter vers le service social de l'entreprise, inter entreprise ou celui des collectivités
- avec son accord, en parler au secrétaire du CE ou au RH
- lui communiquer les coordonnées d'un organisme pouvant l'aider (par exemple Finance et pédagogie, CRESUS, Cil Pass Assistance, Crédit Municipal de Paris...)
- Si il/elle est très endetté-e, demander un formulaire à la Banque de France



Un accompagnement régulier est nécessaire.

On ne peut pas aider une personne en situation difficile sans sa participation active.

Bon à savoir !

En dehors du Comité d'Entreprise qui peut soutenir ponctuellement un-e salarié-e dans le cadre de ses activités sociales et culturelles, pour les PME sans CE, 2 possibilités d'aide :

- L' avance sur salaire
- Accorder un prêt à titre exceptionnel

Liens utiles

<https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/missions/protection-du-consommateur/surendettement.html>
<http://www.microcredit-municipal.fr>

Si les difficultés financières ont un lien avec la santé :

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-personnelle/vous-avez-des-difficultes/les-aides-financieres-individuelles.php>

Pour les PME :

rhconseilpme.blogs.com

Ensemble, Innover et Agir pour l'inclusion sociale